
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 7 mai 2021

LA COMMUNE DE CHESSY-LES-MINES NON RECONNUE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel du 20 avril 2021 **ne reconnaissant pas** l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenue sur le territoire de la commune de CHESSY-LES-MINES du 8 septembre 2019 au 31 décembre 2019 est paru au Journal officiel du 7 mai 2021.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>

